

Villabé, le 22 mars 2017

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2121.7 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,
en séance ordinaire,

**LE JEUDI 30 MARS 2017 A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Affaires générale

- a) Porter à connaissance : Décisions du Maire
- b) Approbation du PV du conseil municipal du 23 février 2017

2. Affaires financières

- a) Compte de gestion ville 2016
- b) Compte administratif ville 2016
- c) Affectation des résultats 2016
- d) Vote des taux de fiscalité directe locale 2017
- e) Vote du Budget Primitif ville 2017

3. Urbanisme

- a) Convention d'occupation du domaine public avec la SCI PULPEC
- b) Acquisition à l'euro symbolique des parcelles appartenant à la SARL FALKEN IMMOBILIER.

4. Services techniques

- a) Fixation des cautions pour les clés des minibus et pour la clé du portail du Centre Technique Municipal

5. **Ressources humaines**

- a) Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes – Modification de l'indice brut terminal de la FP

6. **Affaires culturelles**

- a) Convention d'occupation domaniale en vue d'atelier de création et d'expérimentation artistiques dans le studio musical de la Villa

7. **CCAS**

- a) Désignation d'un représentant de la commune au sein du CLIC

8. **Questions orales**

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart